

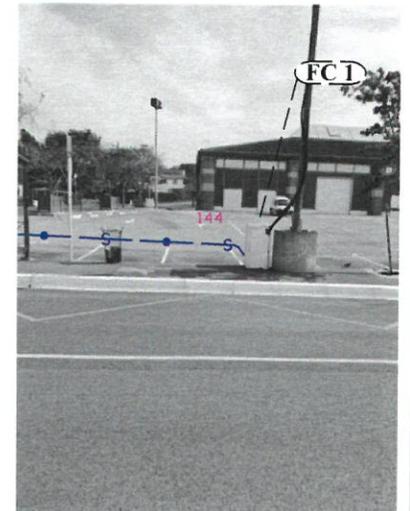
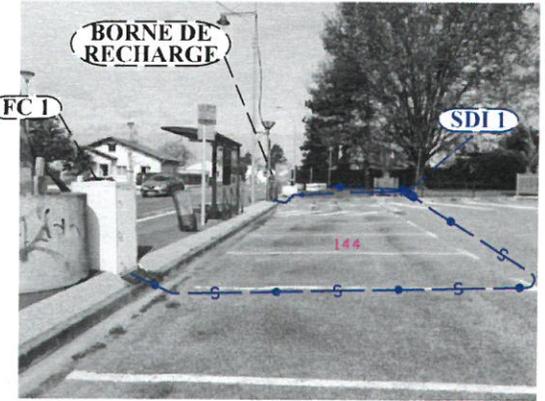
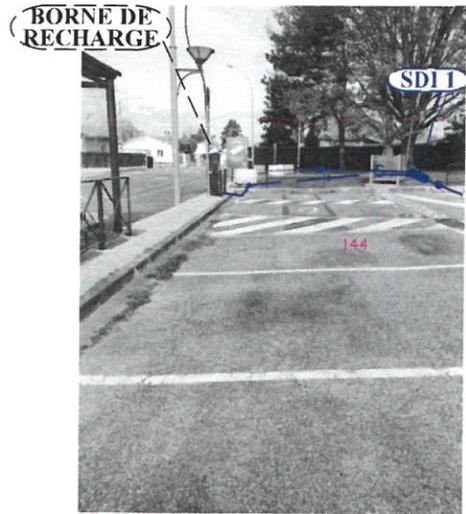
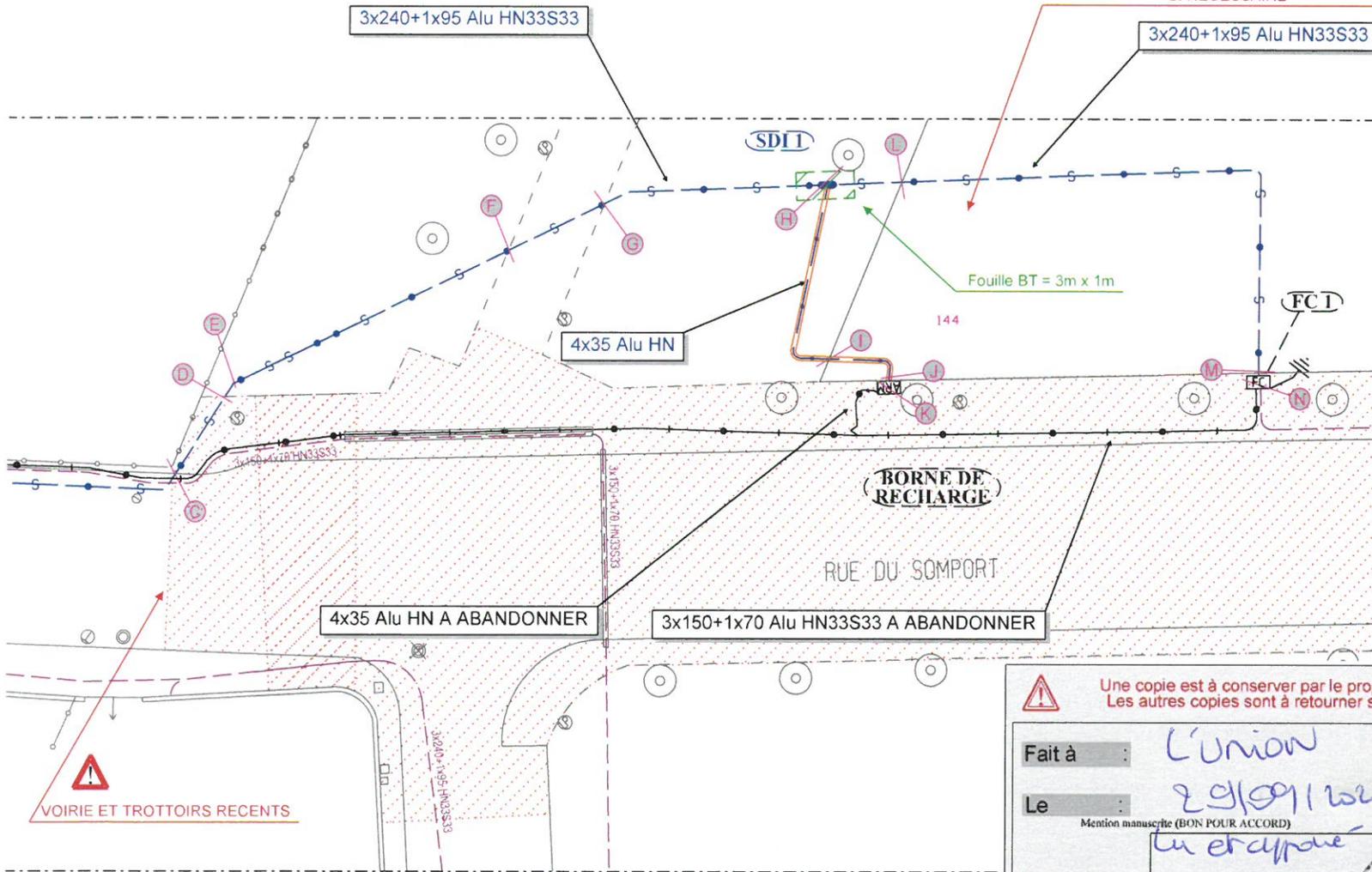
# PLAN PARCELLAIRE : SOUTERRAIN 2/2

COMMUNE : L'UNION

SECTIONS : AS/AT



Ech : 1/ 200



**LEGENDE**

HTA Aérienne à Conserver	
HTA Aérienne à Déposer	
HTA Aérienne à Construire	
HTA Souterraine à Conserver	
HTA Souterraine à Déposer	
HTA Souterraine à Construire	
BTA Aérienne Tors à Conserver	
BTA Aérienne à Déposer	
BTA Aérienne Tors à Construire	
BTA Souterraine à Conserver	
BTA Souterraine à Déposer	
BTA Souterraine à Construire	
BRT Souterrain à Conserver	
BRT Souterrain à Déposer	

SUPPORTS BETON BTA	
Existant	
A implanter	
A déposer	
SUPPORT BOIS	
A implanter	

BRT Aériens Existants	
2 Fils	
4 Fils	
BRT Aériens à Construire	
2 Fils	
4 Fils	

Une copie est à conserver par le propriétaire  
Les autres copies sont à retourner signées

Fait à : L'Union  
Le : 29/09/2020  
Mention manuscrite (BON POUR ACCORD)

Signature :   
Pour le Maire,  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

Le propriétaire reconnaît qu'un extrait du plan-cadastral et/ou une photo lui a été remis.  
Ce plan précise le tracé de la ligne électrique projetée sur les parcelles lui appartenant.  
Le propriétaire autorise l'entreprise adjudicataire à pénétrer et à réaliser les travaux sur sa propriété.  
Numéro téléphonique du propriétaire à contacter lors des travaux :